

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 11 mai 2021.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

**ABSENTS :**

- FORTIN Céline donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GAUVRIT Thierry

**Délibération n°2021-051**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

**AFFAIRES GENERALES**  
**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**  
**DESIGNATION D'UN SUPPLEANT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de ressources (fiscalité) et de compétences entre Lamballe Terre & Mer et les communes. Son travail contribue à assurer la neutralité financière de ces transferts en apportant information et transparence aux travaux d'évaluation conduits sous son égide. Ses conclusions font l'objet d'un rapport, qui sert de support au Conseil communautaire pour fixer les attributions de compensation.

A l'occasion de la constitution de Lamballe Terre & Mer, le Conseil communautaire a créé, par délibération du 10 janvier 2017, une CLECT pour la durée du mandat. Consécutivement au renouvellement des assemblées, et considérant le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, Lamballe Terre & Mer va procéder au renouvellement de la CLECT. La proposition est de fixer sa composition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre.

Au regard de la délibération n°2020-111 du 27 juillet 2020 désignant M. Fabien VITEL pour siéger à la CLECT,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- DECIDE de voter à main levée,

- DESIGNER Laurence URVOY, comme suppléante pour siéger à la CLECT,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 MAI 2021**  
Affiché le **26 MAI 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **26 MAI 2021**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor

  
